



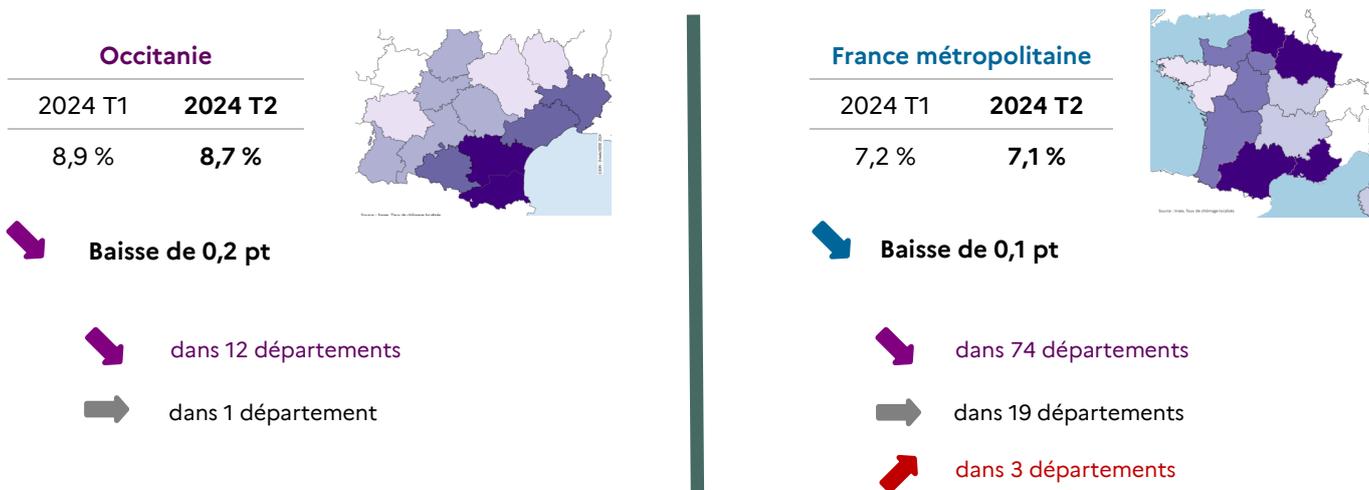
Taux de chômage localisés

Région Occitania - 2^{ème} trimestre 2024

Le taux de chômage en Occitania s'établit ce trimestre à 8,7 %, en diminution par rapport au précédent. En France métropolitaine, le taux a également diminué, à 7,1 %.

Sur un an, le taux de chômage en Occitania augmente de 0,1 point, une hausse identique à celle observée au niveau national (+0,1 point). Il se situe toujours en-dessous du niveau d'avant-crise sanitaire (9,6 % fin 2019).

Taux de chômage trimestriel en Occitania et France métropolitaine

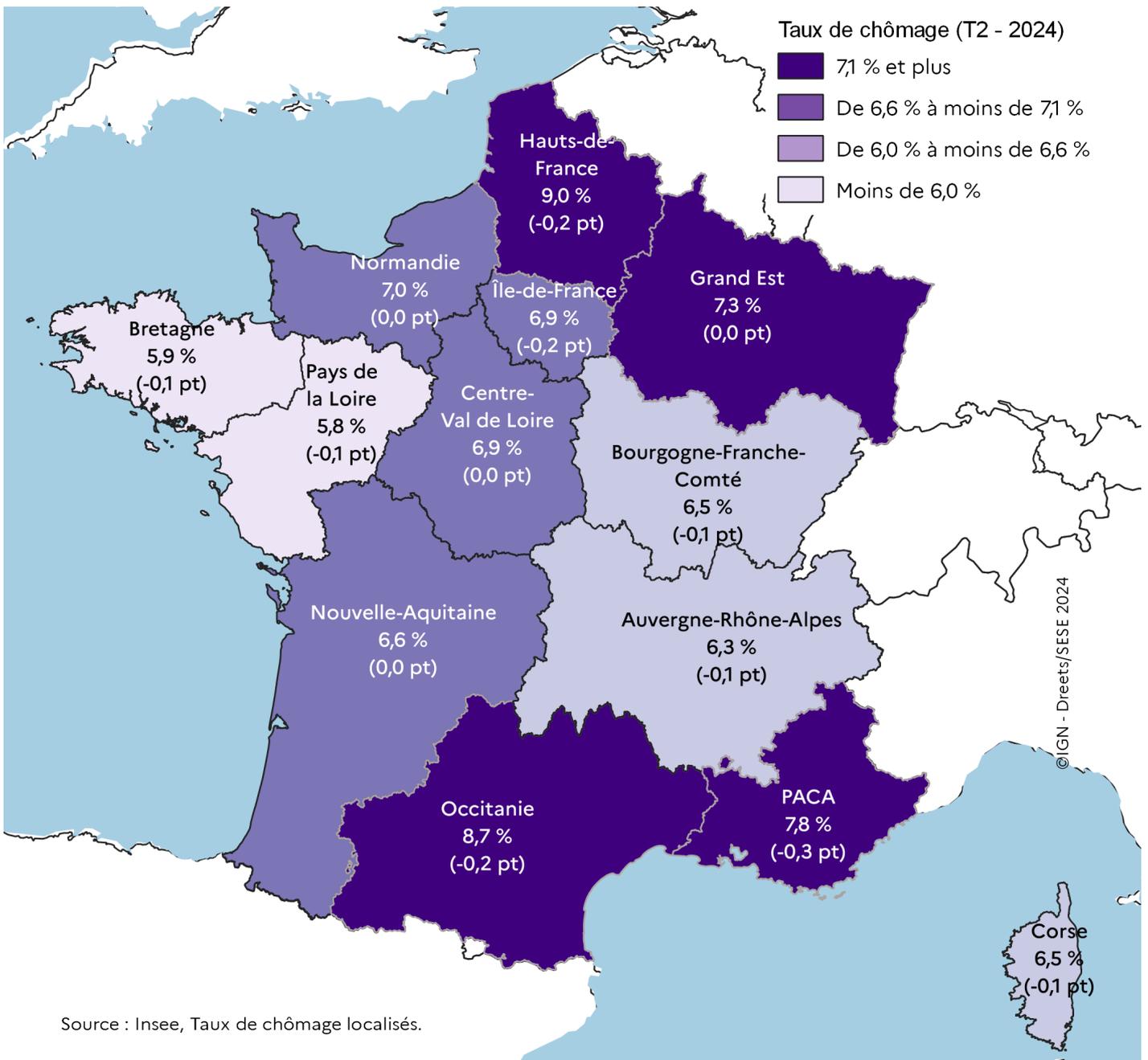


Taux de chômage trimestriel en Occitania et France métropolitaine (T1 2008 - T2 2024)



Source : Insee, Taux de chômage localisés.

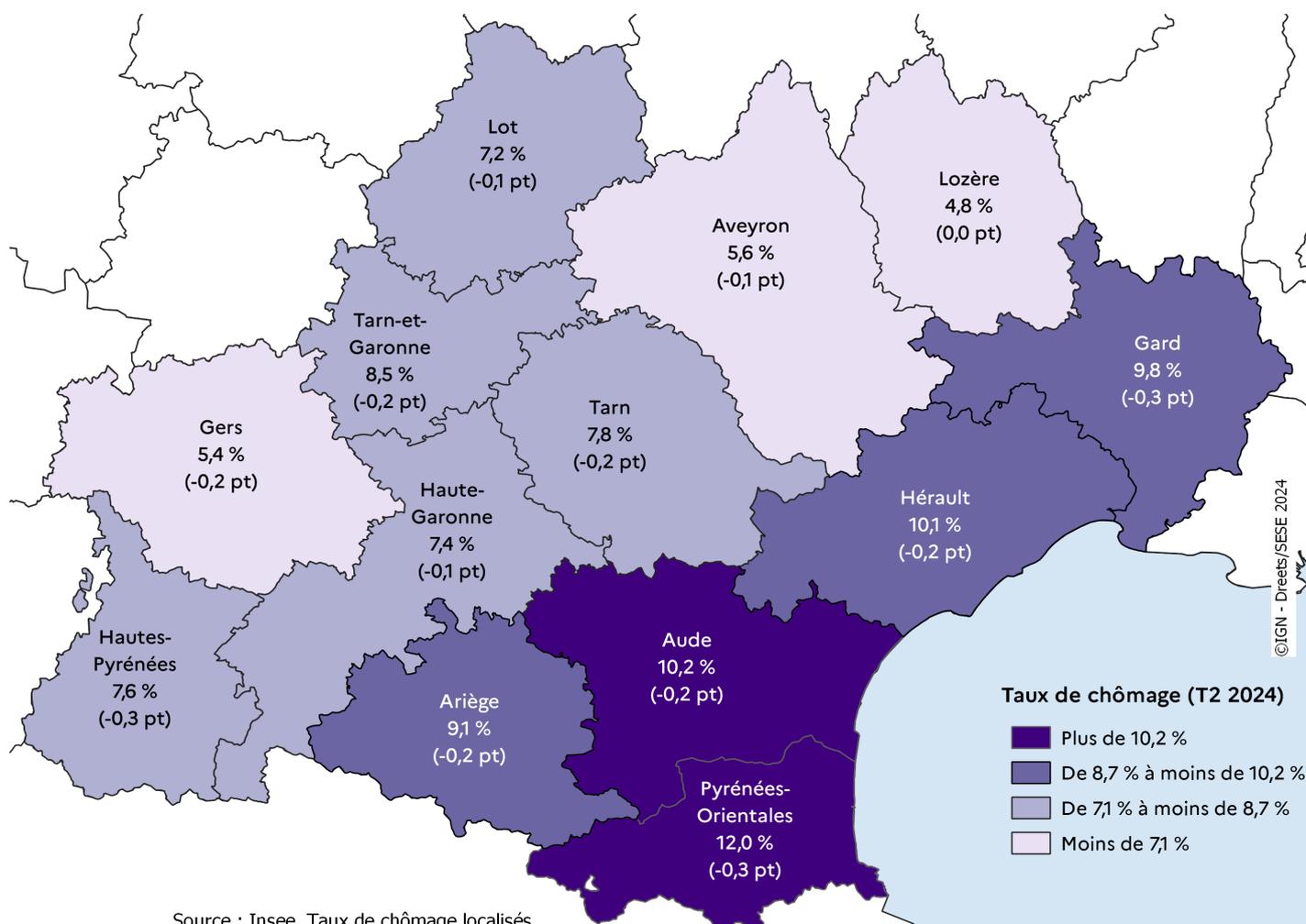
Taux de chômage localisés en France métropolitaine (2^{ème} trimestre 2024)



Au deuxième trimestre 2024, l'Occitanie présente toujours le deuxième taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, derrière les Hauts-de-France.

Sur le trimestre, le taux de chômage est stable ou en diminution dans l'ensemble des régions de France métropolitaine : neuf régions affichent une baisse dont cinq de -0,1 point, trois de -0,2 point et une de -0,3 point. Les quatre dernières régions affichent une stabilité.

Taux de chômage localisés dans les départements d'Occitanie au 2^{ème} trimestre 2024



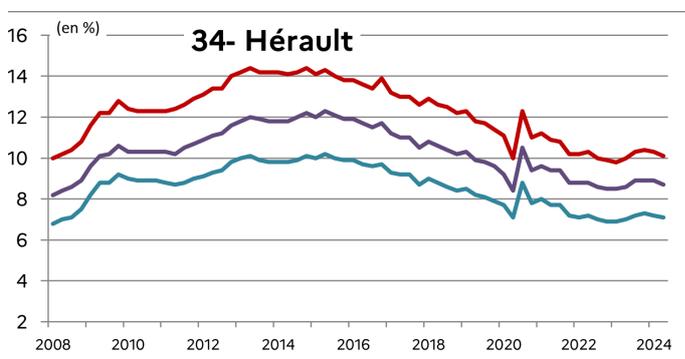
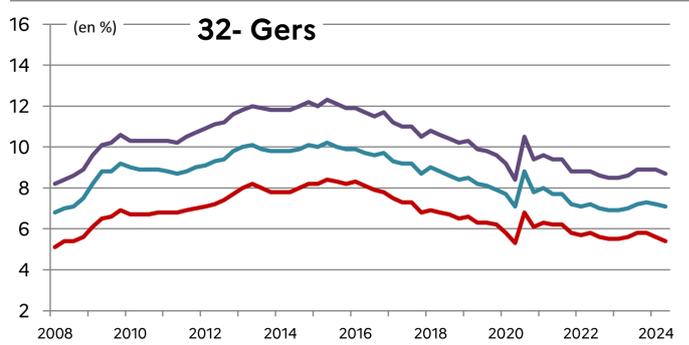
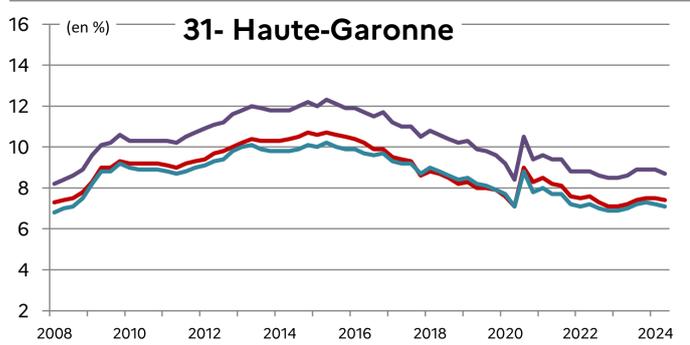
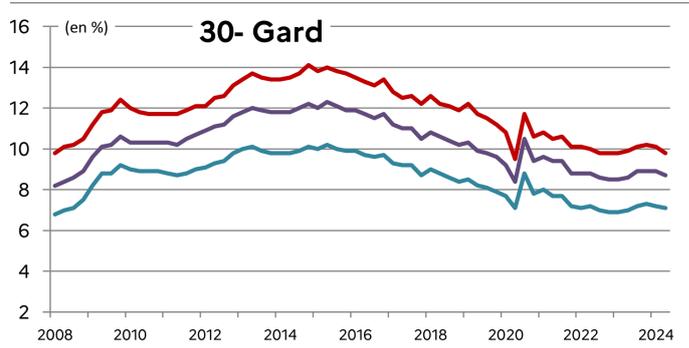
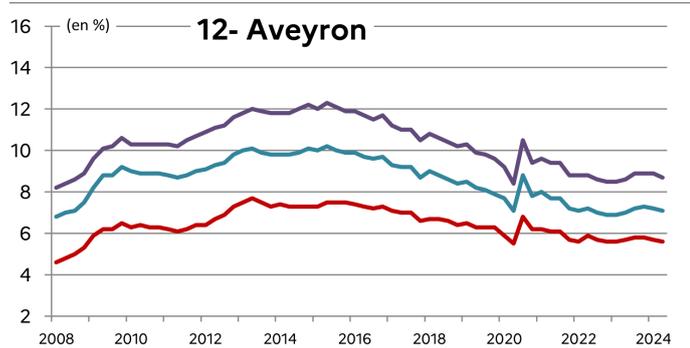
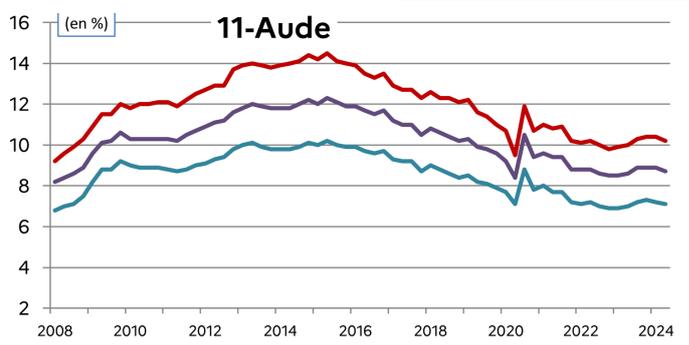
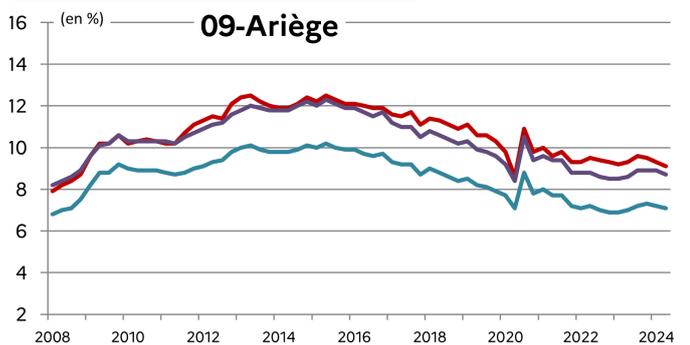
Parmi les cinq départements de métropole où le taux de chômage est le plus élevé (supérieur à 10 %) figurent trois départements côtiers de la région. Les Pyrénées-Orientales restent le département au taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine avec 12,0 %, il est 1,5 point au-dessus du deuxième plus élevé (l'Aisne).

Seuls trois départements occitans ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (7,1 %) : la Lozère, le Gers et l'Aveyron. La Lozère reste le deuxième département de France métropolitaine le moins touché par le chômage, avec un taux de 4,8 % juste derrière le Cantal (4,2 %).

Ce trimestre, le taux de chômage diminue dans la quasi-totalité des départements d'Occitanie (12 sur 13). Seule, la Lozère a un taux de chômage stable par rapport au trimestre précédent. Sur un an, les départements de l'Ariège et du Gers (-0,2 point) ainsi que les départements de l'Aveyron, du Gard et du Lot (-0,1 point) connaissent une légère baisse de leur taux de chômage.

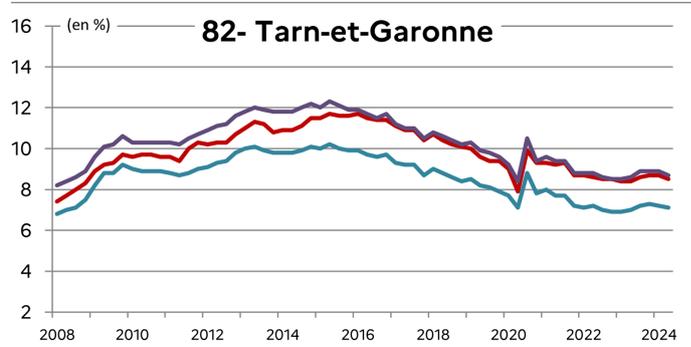
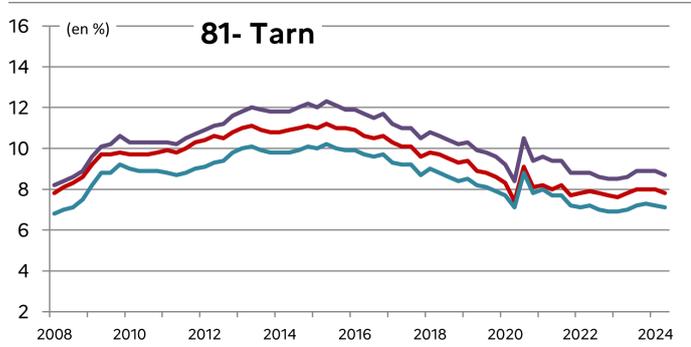
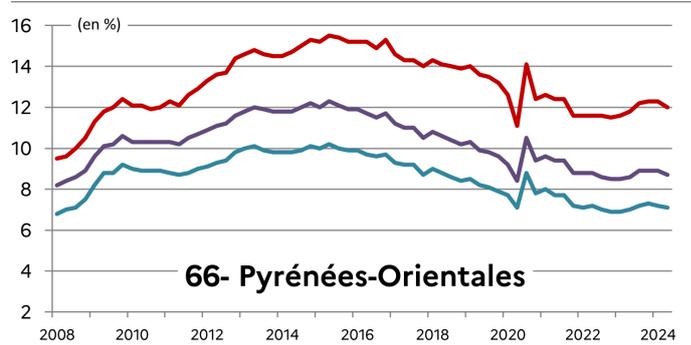
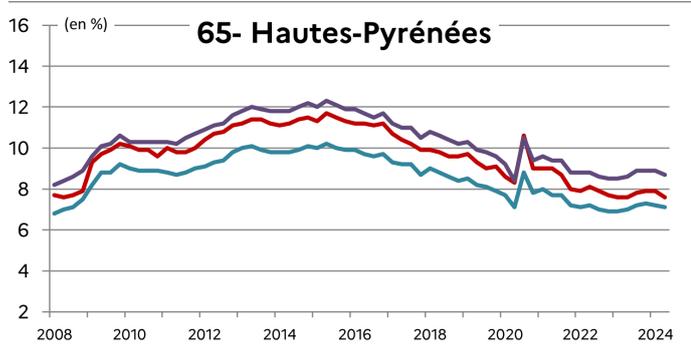
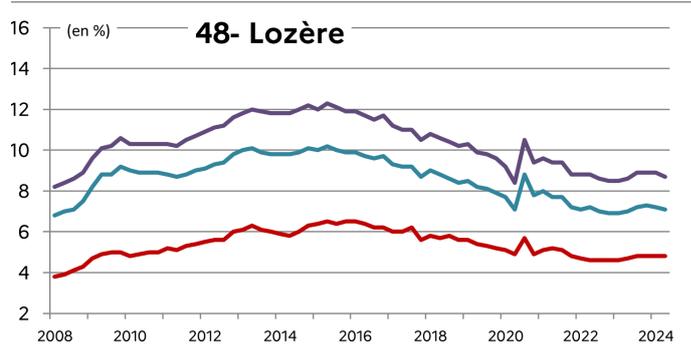
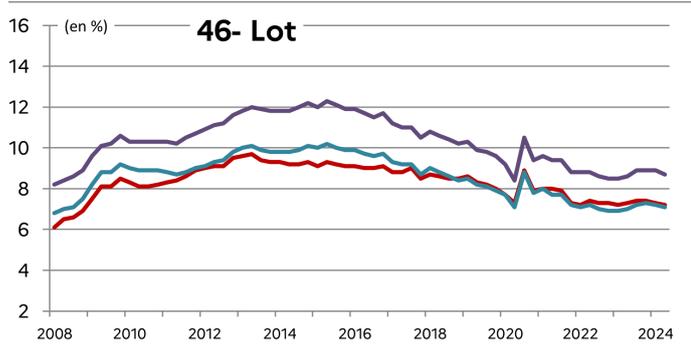
Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (1/2)

— Département — Occitanie — France Métropolitaine



Source : Insee, Taux de chômage localisés.

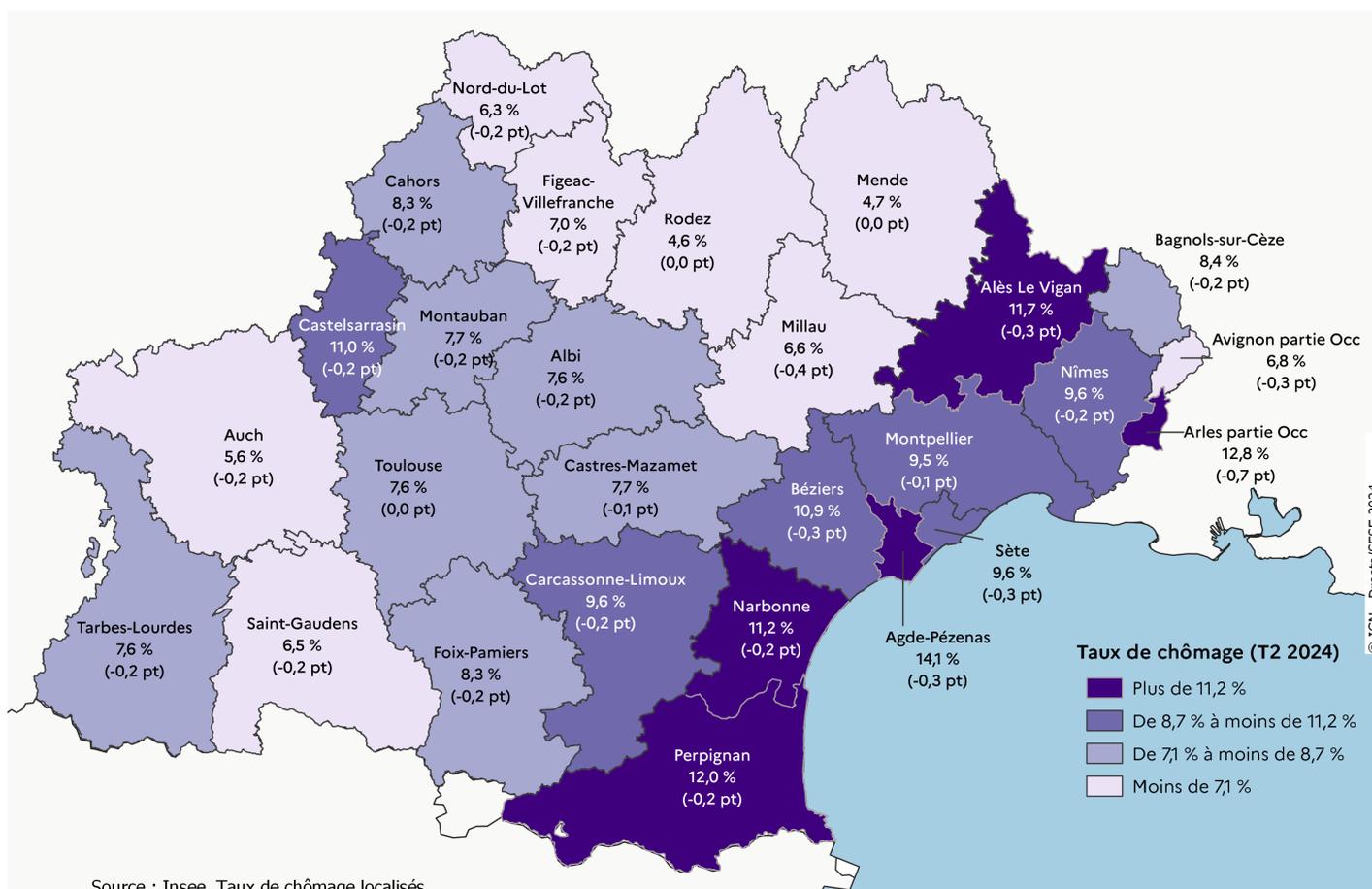
Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (2/2)



— Département — Occitanie — France Métropolitaine

Source : Insee, Taux de chômage localisés.

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi ¹ d'Occitanie au 2^{ème} trimestre 2024



¹ Zones d'emploi 2020

Parmi les 19 zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole ce trimestre (avec un taux supérieur à 10 %), sept sont en Occitanie. On y retrouve la plupart des zones d'emploi côtières ainsi que celle de Castelsarrasin. La zone d'emploi d'Agde-Pézenas est particulièrement touchée avec le taux de chômage le plus élevé de métropole (14,1 %). Avec celles d'Alès (12,8 %) et de Perpignan (12,0 %), l'Occitanie compte les trois zones d'emploi les plus touchées par le chômage en France métropolitaine.

Les zones d'emploi de Rodez et de Mende affichent toujours les taux de chômage les plus bas de la région (respectivement 4,6 % et 4,7 %). Elles font partie des zones d'emploi de France métropolitaine les moins touchées par le chômage.

Ce trimestre, le taux de chômage diminue dans toutes les zones d'emploi de la région (hormis trois zones où il stagne), et tout particulièrement celle d'Arles (partie occitane) avec -0,7 point.

Quelques informations méthodologiques

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE.

Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

• **Au niveau national** : seuls sont publiés les taux de chômage au sens du BIT* estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.

• **Aux niveaux infranationaux** : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :

- Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en moyenne trimestrielle et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)
- Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées anté-

rieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont rétrolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

* *Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :*

- *Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,*
- *Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,*
- *Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.*

NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Avertissements :

Depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.

Les taux de chômage localisés du 3^{ème} trimestre 2024 seront publiés fin décembre 2024

Directeur de publication : Julien TOGNOLA | Réalisation : Service Études Statistiques Évaluation
DREETS Occitanie : 5, esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6
Rédaction, coordination et mise en page: SESE OCCITANIE